



COMMUNE DE BEAUFICEL-EN-LYONS

Département de l'Eure

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois septembre à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil municipal de Beauficel-en-Lyons, sous la présidence de Monsieur le Maire, conformément à la convocation qui leur a été adressée le 7 août 2026.

Étaient présents : Monsieur Yves PILLET - Maire, Madame Anne-Marie CANTOURNET – Adjointe au Maire, Madame Stéphanie PASQUIER, Madame Aurélie LEGENDRE, Monsieur Mario BOUDOU, Madame Nathalie LEGAY, Madame Cécile CARPENTIER, Monsieur Stéphane FRONTIGNY.

Absents excusés : Monsieur Xavier THILLARD – Adjoint au Maire, Monsieur Pascal TABURET, Monsieur Joris BRIOT.

Pouvoirs : Monsieur Xavier THILLARD – Adjoint au Maire à Madame Cécile CARPENTIER, Monsieur Pascal TABURET à Madame Stéphanie PASQUIER, Monsieur Joris BRIOT à Monsieur Yves PILLET.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Votants : 11

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie CANTOURNET – Adjointe au Maire.

Monsieur le Maire a donné lecture du dernier compte-rendu en date du 5 juin dernier, celui-ci a été approuvé à l'unanimité.

I. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LYONS-ANDELLE

Délibération n°2026/026

- ❖ *Désignation des membres à siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T)*

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que toutes les intercommunalités à fiscalité professionnelle unique et ses communes membres doivent disposer d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges, appelée CLECT.

Cette commission est chargée de procéder à l'évaluation du montant des charges financières transférées des communes vers la Communauté de communes à chaque nouveau transfert de compétences, elle est composée de membres des conseils municipaux et élit elle-même son Président et son Vice-Président.

Par délibération en date du 12 mai 2026, le conseil communautaire de la Communauté de communes Lyons Andelle a fixé le nombre de représentant par commune au sein de cette commission à un titulaire et à un suppléant afin de permettre une représentation des communes en cas d'absence de leur membre titulaire.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de désigner les membres à siéger au sein de cette commission.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent :

- Titulaire : Monsieur Yves PILLET

- Suppléant : Monsieur Xavier THILLARD

Délibération n°2026/027

❖ *Travaux de voirie – rue de la Bouvetière*

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Communauté de Communes Lyons-Andelle prévoit des travaux de voirie rue de la Bouvetière avec pose de bordures et caniveaux.

Le montant total de ces travaux s'élève à 23 502,70 € H.T.

Cependant, il est demandé un fonds de concours à hauteur de 50% du coût des travaux de pose des bordures, grave ciment comprise, soit une participation communale de 5 075,00 €.

De plus, le devis comprend l'aménagement de l'accès des parcelles D77 (M. DUCHEMIN Laurent) et D187 (M. DELAMARE Pascal) à hauteur de 1 575 € H.T. Ces travaux sont également à la charge de la commune.

Au total, à la charge de la commune, les travaux de la rue de la Bouvetière s'élèvent à 6 650 € HT.

De ce fait, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'inscrire ce montant au budget primitif en dépense d'investissement et demande l'autorisation de procéder aux virements de crédits suivants :

- Dépense d'investissement : chap.21 – article 2135 = - 6 650,00 €
- Dépense d'investissement : chap. 204 – article 204182 = 6 650,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette décision modificative et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention entre la CDCLA et la commune.

Délibération n°2026/028

II. INSTALLATION D'UNE POMPE À CHALEUR DANS LA SALLE GOSSES

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le premier devis proposé concernant l'installation d'une pompe à chaleur Air/Air dans la salle Gosses (d'autres devis sont en cours) :

- L'entreprise Nicolas WEICHERDING = 6 417,00 € H.T soit 7 700,40 € TTC

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que ces travaux sont éligibles à diverses demandes de subvention (Fonds de concours de la CDCLA, Fonds vert de l'Etat).

Exemple de plan de financement :

DÉPENSES		RECETTES	
Nicolas WEICHERDING		Fonds vert 30 %	1 925,00 €
Coût total H.T	6 417,00 €	Fonds de concours CDCLA	3 000,00 €
		F.C.T.V.A	1 263,17 €
T.V.A 20 %	1 283,40 €	Auto financement	1 512,23 €
TOTAL T.T.C	7 700,40 €	TOTAL T.T.C	7 700,40 €

C'est pourquoi, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal :

- L'autorisation d'inscrire cette dépense au BP 2027,
- L'autorisation de déposer une demande de fonds de concours à la CDCLA pour 2027,
- L'autorisation de déposer une demande de Fonds vert auprès de l'état.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité ces propositions.

Délibérations n°2026/029 et n° 2026/030

III. DÉFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (D.E.C.I)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande de subvention avait été accordée à la commune en 2024 concernant l'installation d'une citerne enterrée « route de Fleury ». Les travaux n'ayant été réalisés dans le délai imparti en raison des changements successifs intervenus au sein du conseil municipal a entraîné un retard dans le suivi de ce projet.

Cependant, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une prorogation de cette subvention a été accordée par le Préfet et que les travaux peuvent être réalisés avant le 7 juin 2027 pour pouvoir bénéficier de la subvention.

Pour rappel, le dossier déposé concerne l'installation d'une citerne enterrée « route de Fleury » :

DÉPENSES	RECETTES
<i>EIRL Chapellière Proterrassment</i> Coût total H.T 47 600,00 €	D.E.T.R 40 % 19 040,00 €
	F.C.T.V.A 9 370,00 €
T.V.A 20 % 9 520,00 €	Auto financement 28 710,00 €
TOTAL T.T.C 57 120,00 €	TOTAL T.T.C 57 120,00 €

Considérant la nécessité de se mettre en conformité avec le règlement départemental de la D.E.CI, considérant que ces travaux sont inscrits au budget annuel et qu'à ce jour les subventions ne représentent plus 40% du montant HT des travaux, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de relancer ce projet.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité de réaliser ces travaux.

De plus, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de prévoir l'installation d'une citerne souple à la Bouvetière. Ce projet a déjà été étudié par Monsieur Xavier THILLARD, Adjoint au Maire et Monsieur Pascal TABURET, conseiller municipal. La bache serait installée sur le terrain de Monsieur Daniel FERRANT. La mise à disposition de cet emplacement serait à étudier avant le lancement de l'opération.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les différents devis reçus concernant l'installation d'une citerne souple de 120m3.

Ces travaux sont éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) à hauteur de 30%.

Exemple de plan de financement :

DÉPENSES	RECETTES
<i>Romain NEHOU</i> Coût total H.T 32 209,00 €	D.E.T.R 30 % 9 663,00 €
	F.C.T.V.A 6 340,28 €
T.V.A 20 % 6 441,80 €	Auto financement 22 647,52 €
TOTAL T.T.C 38 650,80 €	TOTAL T.T.C 38 650, 80 €

C'est pourquoi, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal :

- L'autorisation d'inscrire cette dépense au BP 2027,
- L'autorisation de déposer une demande de fonds de concours à la CDCLA pour 2027,
- L'autorisation de déposer une demande de D.E.T.R auprès de l'état.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité ces propositions.

Délibération n°2026/031

IV. ENTRETIEN ET MISE EN VALEUR DU MONUMENT AUX MORTS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le monument aux morts nécessite aujourd'hui des travaux de restauration comprenant le nettoyage et le sablage de l'ouvrage ainsi que le réchampissage des lettres gravées afin de leur redonner toute leur lisibilité.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 4 355,00 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que ces interventions permettront de préserver ce patrimoine mémoriel et d'assurer sa présentation dans des conditions dignes lors des cérémonies commémoratives, notamment celles organisées en hommage aux morts pour la France.

De plus, l'Association du Souvenir Français de l'Eure peut participer à hauteur de 20% du montant H.T de cette restauration soit une subvention de 807,00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité de déposer cette demande de participation financière au Souvenir Français.

V. PHOTOCOPIEUR MAIRIE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en analysant les dépenses de fonctionnement liées au photocopieur, il apparaît que son coût est particulièrement élevé. Une comparaison avec les contrats de plusieurs communes met en évidence un écart significatif.

Monsieur le Maire rappelle que ce contrat a été signé par l'ancienne équipe municipale et que les conditions engagées sont particulièrement défavorables pour la commune (location longue durée (5ans), matériel d'occasion...).

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la renégociation du contrat par le biais d'un rendez-vous avec la société est en cours afin de pouvoir renégocier le contrat dans l'intérêt des finances communales.

Délibération n°2026/032

VI. CIMETIÈRE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour les prix des concessions dans le cimetière communal. En effet, la délibération actuelle, rendue exécutoire en 2020, ne fait pas apparaître le tarif des concessions pour une durée de 50 ans.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de mettre à jour le tarif des concessions du cimetière communal comme suit :

	Durée / Montant	Durée / Montant
Concession terrain	30 ans = 450,00 €	50 ans = 700,00 €
Concession caverne	30 ans = 300,00 €	50 ans = 500,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette mise à jour concernant les tarifs des concessions dans le cimetière communal.

QUESTIONS DIVERSES :

- ❖ Villes et Villages Fleuris : Madame Nathalie LEGAY, Madame Cécile NEHOU et Madame Anne-Marie CANTOURNET informent les membres du conseil municipal que le jury des Villes et Villages Fleuris de l'Eure est passé sur la commune en juillet dernier pour une visite conseil. La gestion et l'entretien du cimetière ont été remarqués par les jurés. L'embellissement du village a été félicité. La commune a été encouragée à s'inscrire au prix du fleurissement.
- ❖ Course de côte : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'association Rallye Cœur de Lion organisera une course de côte les 24 et 25 avril 2027 entre Fleury-la-Forêt et Lorleau. Lors de cet évènement, l'association souhaite disposer de la place de Beauficel-en-Lyons afin de stationner les voitures et installer divers stands et barnums. La mise à disposition de la salle communale a été demandée.
- ❖ Parterre de fleurs devant la Mairie : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux seront réalisés fin septembre début octobre.
- ❖ La Salle Gosses : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre aux normes la porte de sécurité de la chaufferie et changer les serrures sur les portes des toilettes.
- ❖ Électricité : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'augmentation de la force du compteur électrique. Les travaux de câblage entre la Mairie et la salle seront prochainement réalisés.
- ❖ Logement communal : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que quelques petits travaux seront réalisés dans le logement.
- ❖ Urbanisme : Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les obligations liées aux déclarations et infractions au Code de l'Urbanisme (déclaration préalable, permis de construire).
- ❖ Panneaux routiers : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que certains panneaux d'entrée et sortie de la commune n'existent pas. Des devis seront étudiés afin de pouvoir les installer.
- ❖ Salle derrière la Mairie : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'installer un container de stockage afin de vider la salle derrière la mairie.
- ❖ SIEGE 27 - programmation 2027 : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le projet d'installer des LED sur l'éclairage public route de la Lande Asseline a été inscrit sur la programmation des travaux à réaliser pour l'année prochaine. Une réunion à ce sujet aura lieu prochainement avec le syndicat.
- ❖ Salle communale : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les assistantes maternelles présentes sur la commune souhaitent renouveler leur demande concernant la mise à disposition de la salle. Pour rappel, une convention d'utilisation ponctuelle de la salle avait signée l'année dernière pour une période de 6 mois. Le conseil municipal accepte de renouveler cette demande et autorise Monsieur le Maire à signer les documents rattachés à ce sujet.

- ❖ Voisins vigilants : Les membres du conseil municipal souhaitent voir la mise en place de ce dispositif. Le sujet sera étudié afin d'être présenté lors d'une prochaine réunion de conseil.
- ❖ Carrefour route de Lorleau / Route de la Lande Asseline : Les membres de la commission en charge de l'environnement et des espaces verts proposent de tailler les arbres afin d'assurer la sécurité des usagers de la route au niveau du carrefour.

Les différents sujets ayant été abordés et l'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20H30.